

ASME

Association de Sauvegarde des Moulins à Eau de Loir-et-Cher et départements limitrophes



Couverture

A.S.M.E.

Association de Sauvegarde des Moulins à Eau de Loir-et-Cher et départements limitrophes.

Siège social : Mairie de Suèvres 41500 http://asme.infographist.com Association Loi 1901, créée en 1990.

Président

André LACOUR

Vice-président

Michel WILLEMS

Trésorier

Jean-Luc BERBEYER

Secrétaire

Françoise LACOUR

Bulletin numéro 3
Conception Dominique AYBES-GILLE
Mise en page Marc AYBES
avec la participation de
Mesdames
Nicole FIOT
Claudine JACQMIN
Messieurs
André LACOUR
Alain LECHAT
Alain PROUST

La sélection des plantes a été faite par Monsieur BRETON, horticulteur aux Jardins du Luxembourg (Paris)

La reproduction des articles est interdite sans autorisation de l'A.S.M.E.

Les articles publiés dans la revue engagent la seule responsabilité de leurs auteurs.

Soutien à la publication : 1 parution, 1/8 de page = 38 €

Sommaire du bulletin n°3

Le moulin du bourg à Chémery,	
photo de Mme Claudine JACQMIN	
• Editorial	
2003 : Bicentenaire Prosper Mérimée	Page 2
• Un moulin en Sologne : Chémery	Page 3
• Estimation du 6 juin 1944	Page 8
• Plan : La rivière de Rennes	Page 10
• Plan : Moulin de Chémery	Page 11
• Dossier technique : Produire son électricité	Page 12
• Protection des berges	Page 13
• La vie de l'Association	Page 16
• Le Cormier	Page 18
• Les petites annonces	Page 19
• Le Moulin de Chémery, le boitard	Page 20
Photos T. Simoneau et A. Proust	

Éditorial

2003 : Bicentenaire de la naissance de Prosper Mérimée, écrivain et créateur des « Monuments Historiques ». Grâce à lui l'opinion publique a pris conscience de l'importance de défendre le Patrimoine. Il a su créer un mouvement qui ne s'est jamais démenti, dont nous lui sommes reconnaissants et auguel nous participons. Dans ce contexte historique, le décès de Faustin Rabier est survenu. En 1994, avec son frère Jean Limousin, ils avaient fait don à l'Association du Moulin de Rochechouard, à Suèvres. Cette donation, tout à fait d'actualité, nous permet d'entreprendre la sauvegarde d'un bien de notre patrimoine. Nous leur rendons hommage pour cette décision et leur clairvoyance : ils nous ont offert les ressources suffisantes à son entretien et sa mise en valeur. Notre Association doit poursuivre cette œuvre : la prochaine Assemblée générale se prononce sur la mise en place du programme de réhabilitation de Rochechouard. Ce troisième numéro met donc l'accent sur la Sauvegarde du Patrimoine, meunier, avec la présentation du Moulin de Chémery, deux articles sur la réglementation des micro-centrales et le maintien des berges, et naturel, avec deux autres articles, le premier sur la flore utilisée pour protéger les berges, le second sur le cormier, arbre en voie de disparition de nos régions, son bois très dur servait en meunerie. Vous trouverez aussi les comptes-rendus de nos activités en 2002. Merci à tous les participants pour la réalisation de ce bulletin, et bonne lecture. André LACOUR



Un moulin en Sologne : Chémery

près le « Vieux Moulin de Tréhet », situé à l'ouest du département de Loir-et-Cher, près de la Rivière le Loir, dont l'histoire a été racontée dans le premier bulletin de l'Association, puis le Moulin de Rochechouard, à Suèvres, dans le centre, près de la Rivière la Loire, qui a fait l'objet de notre deuxième bulletin, et afin de rester fidèles à la tradition maintenant établie, pour notre troisième bulletin, voici l'histoire du Moulin de Chémery, situé lui au centre-sud du département, près de la Rivière le Cher.

Le Moulin de Chémery se trouve à l'entrée du bourg de Chémery, entre la Rivière la Renne et le Ruisseau La Pissette, non loin du Château.

par Jean Belaut paroissien de Chémery. Dans ces archives (AD 41 - 30 H 31), il est également indiqué : « Bail de moulin à vent à Soing par André Trotignon fermier de la seigneurie de Corbrande paroisse de Soing. »

Mais, ce n'est qu'au début du XVIIIe siècle que le Moulin de Chémery réapparaît dans les Archives. D'ailleurs, les bâtiments actuels semblent dater de cette époque, à part l'un d'entre eux, construit dans le prolongement d'un bâtiment déjà existant à une date assez récente, fin XIXe siècle ou début XXe ... Ainsi, on peut lire dans un acte du 14 février 1703 :

« Pour Jean BIGOT marchand meunier à Chémery au nom et comme ayant acquis les droits de Marc VIEUR et Françoise

> LHUILLIER sa femme, le moulin est décrit : « chambre du moulin de maison avant cheminée couvert de tuiles. chambre servant d'écurie. et une étable servant d'écurie avec une autre chambre de maison ayant cheminée

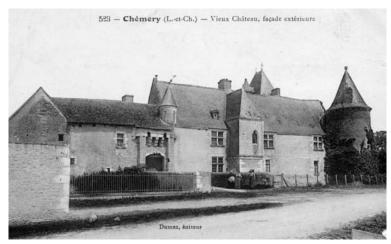
four, et autre devant ledit moulin avec un appentil servant de cellier le tout couvert

de tuiles, les cours, etc. contenant cinq arpents ... »

Puis, dans un acte du 21 juin 1731, la description s'étoffe : « Par devant Nicolas C h a r b o n n i e r Notaire au duché et pairie de Chémery colloqué au bourg de Chémery et de Mehers demeurant audit Chémery le 21 juin 1731 fut présent Etienne

Charbonnier marchand meunier demeurant à Chémery au moulin du bourg et paroisse de Chémery le quel tant en son nom que comme mary et maistre des

actions d'Anne HAMEL sa femme elle héritière de deffunt Françoise HAMEL sa sœur en son vivant femme de Pierre du Tellieu, lequel au dit nom et qualité que dit dessus a reconnu et confessé etre a present vray seigneur propriétaire et jouissant du moulin du bourg dudit Chémery assis en la paroisse duduit Chémery ce consistant en : « chambre de maison avant cheminée et une autre chambre à côté avec une écurie à chevaux y tenant et une autre chambre où sont meulles tournantes et virantes dudit moulin plus pardevant une chambre servant de boutique, et un cellier au bout; une grange et un autre cellier le tout se tenant les cours et courières et avec un jardin derrière ledit moulin le tout couvert en tuilles s'offre un cellier qui tient à ladite grange qui est couvert de chaume et contenant une boisselée ou environ, item un grand pré et une pièce de terre labourable contenant 5 arpents (100 perches x 20 pieds = 42,20 ares), moins une boisselée (7 à 15 ares) joignant lesdits bâtiments et héritages d'une part aux fossés par ou descendent les eaux de la Pissette dans le vivier du galssegrault ou gallagrault d'autre part au pré de la veuve dame Joseph Druillon, d'autre part au pré de Jacques Sauger et à une terre qui était à Jean Dubreuil (illisible) lesquels moulins batimens et héritages sont chargés et hypothèqués et redevables par chacun an de 5 septiers de bled modure valant segle mesure de Saint Aignan de rente foncière et perpétuelle envers le prieur de



A l'origine, le Château de Chémery, XIIIème siècle, était la propriété du duc de Beauvilliers, il a appartenu à la Famille de Talleyrand, au Prince de Chalais et en dernier au Marquis de La Roche-Aymon, qui possède encore actuellement le Château de Saint-Aignan, puis à la famille du chanteur Alain Souchon. Nous remercions son propriétaire actuel, Axel Fontaine, architecte spécialisé dans la restauration des demeures anciennes, pour ces renseignements. Cependant, rien dans les Archives ne prouve que le Moulin ait fait partie, à un moment ou à un autre, des terres du Château...

Lors de ses recherches aux Archives Départementales du Loir-et-Cher, Nicole Fiot a trouvé mention pour la première fois d'un moulin à Chémery au XVe siècle : « 1447, Cession d'un pré sur la rivière de Chémery au dessous du moulin de Guillaume de Mathefelon faite à Pierre Thubert prieur de Chémery



Chémery... »

Et, le 27 juillet 1746 : « Acte de reconnaissance d'hypothèque par Etienne BIGOT envers le prieur curé de Chémery Jacques FERRE... »

Un moulin en Sologne : Chémery

Et encore, le 9 juin 1774 : « Acte passé devant le Notaire Auduché de Saint Aignan résidant au bourg de Chémery fut présent Etienne BIGOT meunier propriétaire au moulin de Chémery au nom et comme héritier d'Etienne BIGOT son père qui était aussi héritier de son grand-père lequel en cette qualité a reconnu estre vrai possesseur propriétaire jouissant du moulin du bourg de Chémery consistant en meulles meulage, roue rouet tournant et virant, et autres ustensiles dudit moulin chambre de maison (...) joignant lesdits bâtiments et héritages d'une part aux fossés par où descendent les eaux du ruisseau de Pissette dans le vivier ou gallevaux d'autre part aux prés des hoirs de Joseph Drouillon d'autre part au pré de ... (illisible) d'autre bout aux hoirs d'Etienne Charbonnier et le biez qui est sous ledit moulin lesquels bâtiments et héritages sont chargés affectés et hypothéqués et redevables de cinq setiers de bled modure valant seigle mesure de Saint Aignan de rente foncière annuelle et perpétuelle par chacun an envers Claude Chardon de Beauvais très digne prêtre prieur curé de Chémery demeurant au presbytère audit lieu cy présent et acceptant pour icelle cure pour grand service fondé en laditte église paroisse Martin de Beaujeu suivant le titre passé devant maître Charbonnier notaire à Chémery le 4 février 1703 que ledit curé et ses successeurs doit dire par chacun an et chaque quatre temps de l'année à l'intention du repos de l'âme dudit feu Martin de Beaujeu payable iceux setiers de bled mouture valant seigle par chaque quatre temps de l'année en quatre payements égaux de 15 boisseaux (soit 195 litres - mesure de Paris) en chaque terme que ledit reconnaissant a promis et s'oblige de payer audit curé ... au presbytère ledit reconnaissant promet et s'oblige d'entretenir le moulin et bon état de toutes réparations et de tout dommage et intérêt et en outre ledit reconnaissant affecté et hypotèqué tous les autres biens meubles et immeubles venu et à venir, reconnaît ledit Bigot qu'il sera toujours permis au sieur curé et à ses successeurs de prendre l'eau des biefs dudit moulin toutes les fois que ledit curé et ses successeurs en auront besoin, pour remplir le vivier et fossés du galliveaux par le lieu accoutumé qu'il a droit suivant et conformément les

anciens titres reconnus par feu Etienne BIGOT père par acte passé devant Fillet notaire à Chémery le 27 juillet 1746 ... » (AD 41 - étude 67:123)



Nous n'avons aucune trace du Moulin de Chémery pendant la période troublée de la Révolution française de 1789, il semble que la famille Bigot en soit restée propriétaire, sans difficulté, car, au tout début du XIXe siècle le moulin est vendu, puis des baux nombreux nous renseignent sur les différents meuniers qui vont s'occuper tour à tour du Moulin de Chémery. Nous apprenons cette vente par un Acte du 16 juin 1811 (le Premier Empire va bientôt s'achever):

« Vente par Marie Jeanne **BIGOT** veuve Rémy GAUCHER à Jean VAILANT et Catherine BONAN son épouse un moulin à eau situé à Chemery dont le prisage s'élève à 720 F consistant en un seul corps de bâtiment composé de celui contenant le moulin, deux chambres à feu, une écurie se tenant, cour devant un autre corps de bâtiment composé d'un toit à bestes, grange, boulangerie, toit

à porcs, cabinet, et deux petits celliers, le tout couvert de tuiles plus un jardin de 82a 3ca de pré et un placeau avec cave voutée derrière les bâtiments et un petit jardin de 63a 38ca et 98a 76ca de vigne. Le curé de Chémery a droit de prendre l'eau dans la Pissette selon l'acte de1703.

« Le père de Marie Jeanne, Etienne

BIGOT est mort le 23 mars 1811 et la succession a été faite pour ses héritiers Jeanne Judith BIGOT épouse de Sivestre CHECHEREAU et Marie Jeanne BIGOT veuve Rémy GAUCHER. La vente est faite pour la somme de 13 779 F. Le 19 mai 1811, le moulin a été adjugé à Marie Jeanne BIGOT pour 14 300 F à la suite du décès de son père.

« 24 juin 1828 : bail par Jean VAILLANT à Jean ANON du Moulin de Chemery pour 700 F. Le fermier s'est permis de couper par le pied une haie vive qui sépare les héritages du moulin du pré appartenant à Trotignon Monthenay ainsi que plusieurs arbres et ormeaux, ledit Vaillant le fit citer par exploit devant Rivon huissier à Saint Aignan, ledit Rivon a renvoyé l'affaire devant Paul Boncour maire de Chemery et a transigé: « ledit ANON SOUCHAY reconnaît devoir payer 25 F et VAILLANT renonce à poursuivre ANON SOUCHAY ».

« Juillet 1828 : prisée du moulin par Jean ANON.

« 19 novembre 1829 : quittance du fermage du moulin par Jean VAILLANT à Jean ANON d'une somme de 700 F, et 6 poulets, 6 canards et 6 douzaines d'œufs, pour une année de fermage.

« 16 mai 1830 : bail par Jean VAILLANT propriétaire demeurant au moulin de Chemery et Jean ANON SOUCHAY fermier du moulin.



« Mars 1831 : bail pour 9 ans du Moulin par VAILLANT à Louis Gilles GRENON et Marie BROSSIER pour 700 F et faisances.

« Avril 1831 : cession du bail du moulin par Jean HANNON SOUCHAY à Louis GRENON à la charge de faire des réparations dans le moulin moyennant 345 F qu'il recevra dudit HANON.



Un moulin en Sologne: Chémery

« Mai 1831 : résiliation du bail par Marie BROSSIER veuve GRENON et nouveau bail par VAILLANT à François LENOIR et Hélène PROUTEAU sa femme pour 9 ans pour 700 F, 6 poulets, 6 canards, 6 douzaines d'œufs.



- « Janvier 1832 : distributions des deniers dépendants de la succession GRENON, et, quittance du bail à LENOIR.
- « Avril 1834 : Bail à Louis Gilles GRENON du moulin pour 650 F et les suffrages pour 6 ans.
- « Mars 1835 : inventaire de Catherine BONNEAU épouse décédée de Jean VAILLANT, et en avril, état et situation des biens de Catherine BONNEAU.
- «11 août 1836: Vente du moulin de Chemery pour 20 000 F par Joseph VAILLANT à Louis HENAULT de Soing. Par devant le notaire Faucheux, Jean Vaillant ancien meunier veuf de Catherine Bonneau et sans enfant, a vendu à Louis Hénault propriétaire demeurant au bourg de Soing, le moulin de Chemery et ses dépendances consistant en un corps de bâtiment dont les ouvertures sont au midi, de la cour qui se trouve entre ces corps de bâtiments et celui ci-après indiqué consistant en : une chambre à feu carrelée et solivée actuellement habitée par le vendeur, écurie au levant de ladite chambre, grenier regnant sur lesdites chambres et écurie, une autre chambre servant d'habitation au meunier grenier au-dessus dont l'ouverture est pratiquée dans la halle du moulin ci-après; halle du moulin ensuite dans laquelle se trouvent les meules, toit à porcs en appentil du midi de la halle, un autre corps de bâtiment en face et au midi de celui ci-dessus, composé d'un cellier ouvrant sur le nord sur la cour, un autre cellier au fond de celui-ci ci-dessus

et par lequel on y communique, grenier en partie carrelé au-dessus du cellier, petite écurie ouvrant au levant sur ladite cour, grange ensuite ouvrant au nord sur la cour, étable à vaches à côté de la grange, grenier au-dessus. Une loge ouverte à carrelles

ouvrant au nord sur la cour, plus des terres: une boisselée derrière le premier corps de bâtiment au nord duquel se trouve une cave voûtée par laquelle il existe une (illisible) de pressoir en pierres de taille (...) Origine de la propriété: le moulin et ses dépendances appartiennent à VAILLANT comme

VAILLANT comme faisant partie de la

communauté de biens avec sa défunte femme Catherine BONNEAU ... Ils ont acquis ce moulin de Marie Jeanne BIGOT veuve de Rémi GAUCHER propriétaire demeurant au village de Cormeray suivant acte passé devant le notaire Louis François Paul Boncour à Chemery, le 16 août 1811. La vente est faite pour le prix de 13 779 F. « Le bail fait à LENOIR s'arrête en juin 1840. VAILLANT se réserve le droit d'avoir six canards dans la cour du moulin. La vente est faite pour 20 000 F. »

Bien sûr, le Moulin de Chémery ne peut

PETITION de M. Louis HENAULT du 2 août 1842

« Louis Henault meunier propriétaire fait une pétition et expose qu'il fait réparer le moulin et qu'au nombre de celles-ci se trouve le chenal ou chemin du moulin qui fixe le niveau de l'eau mais il ne peut faire la répartition sans en avoir obtenu l'autorisation ; donc il demande l'envoi d'un ingénieur des ponts et chaussées pour inspecter les lieux.



« Nécessité d'une enquête auprès de la population via la mairie.

- « 19 octobre 1842 : Visite des lieux par M. Dumas.
- « 19 novembre 1842 : Procès-verbal de la visite des lieux.
- « 1^{er} mars 1845 : Plan du moulin et de ses abords et rapport de l'ingénieur et projet de règlement.
- « 2 octobre 1845 : Ordonnance royale portant règlement du moulin.
- « 28 octobre 1848 : Procès-verbal de recolement.
- « 16 octobre 1854 : Plan des abords de Chémery.
- « 17 octobre 1854 : Rapport de l'ingénieur sur une demande de partage des eaux du ruisseau de la Pissette en amont de l'usine ; et projet de règlement.
- « 16 mars 1855 : Lettre au maire pour l'informer de la visite des lieux et lettre au sieur Henault.
- « 22 mars 1855 : Procès-verbal de la visite des lieux.
- « 30 mai 1855 : Rapport de l'ingénieur et projet de règlement.
- « 27 septembre 1855 : Arrêté préfectoral réglant le partage des eaux de la Pissette.
- « 15 juin 1858 : Lettre du maire de Chémery.
- « 14 mars 1859 : Rapport du conducteur Leroy sur l'état des lieux, rapport proposant une mise en demeure.
- « 6 avril 1859 : Arrêté de la mise en demeure de compléter les travaux.
- « 11 août 1859 : Le maire demande un état des lieux et le ...
- « 27 août 1859 : Il informe que les travaux sont exécutés.
- « 2 mai 1860 : Procès-verbal de recolement.
- « 19 juin 1860 : Arrêté préfectoral autorisant la réception définitive des travaux pour le partage des eaux.
- « 18 décembre 1866 : Le propriétaire se plaint du tort causé à son usine par le curage de la Renne.
- « 18 janvier 1867 : Rapport du conducteur Menon, et réclamation de Hénault au sujet d'un barrage exécuté sur la Renne par la commune de Chémery.
- « 11 février 1867 : Délibération du Conseil municipal de Chémery émettant qu'il y a lieu de rejeter la réclamation de Henault.
- « 20 avril 1867 : Rapport de l'ingénieur concluant au rejet de la réclamation de Henault.
- « 20 mai 1867 : Rapport de l'ingénieur au sujet de la plainte de Henault.
- « 28 août 1872 : Le propriétaire demande l'autorisation de creuser la rivière ; rejet de la demande. »

Ces documents cités entre guillemets font partie de la Série des Archives Départementales du Loir-et-Cher 7 S 1268

Un moulin en Sologne: Chémery

échapper à la tradition des procès et autres différents opposant les propriétaires de moulins à leurs voisins : l'eau est un sujet de litige inépuisable, et Chémery en connaît deux, exemplaires. Le premier débuté en août 1842 ne prendra fin qu'en août 1872, soit 30 ans plus tard! et en déclenchera un autre en août 1872 qui sera rondement mené car en février 1873 la requête sera rejetée ... (voir encadrés)

Le désastre de Sedan a eu lieu en 1870, nous avons suivi l'histoire du Moulin de Chémery pendant pratiquement deux

PETITION DE M. RAGUIN PAYS du 18 août 1872

« 18 août 1872 : Pétition de M. Raguin Pays de Saint Georges canton de Montrichard qui demande à creuser le lit de la rivière de la Renne aux abords de son moulin, depuis l'aval du moulin de Chémery qui lui appartient jusqu'au gué du chemin de Couddes. L'utilité de cette opération est facile à saisir : elle aurait pour effet d'accroître la chute de l'usine de Chémery. Rien ne s'opposerait à cette amélioration si M. Raguin Pays était propriétaire des deux rives sur toute l'étendue ... mais il n'en est pas ainsi (voir le plan) d'où la nécessité de faire une enquête de



20 jours dans la commune.

- « M. Raguin veut creuser la rivière sur un mètre de profondeur mais ne veut rien changer au sujet de la largeur.
- « Soumission et réponse :
- « M. Paul Boncour ancien notaire demeurant à Chémery propriétaire d'un morceau de pré au lieu dit du gué en aval du moulin de Chémery en bordant au sud est et nord ouest la rivière qui fait tourner le moulin dont l'entrée avec voiture se trouve à niveau ou plutôt avec une légère pente du côté du pré et du côté du chemin de Chémery à Couddes traversant ladite rivière à l'angle sud est dudit pré dans l'endroit le plus facile et le plus commode pour l'exploitation de cet immeuble après avoir pris connaissance des

modifications que M. Raguin Pays veut faire ... « déclare protester contre l'abaissement de la rivière attendu que l'entrée de mon pré serait inaccessible en raison d'un abaissement de 21 cm en sus de la pente qui a déjà lieu et lui serait ainsi préjudiciable ».

- « Avis du maire de la commune qui proteste contre l'abaissement de la rivière en créant un danger en abaissant de 45 cm et créant ainsi un contrebas de 45 cm en rive du chemin de Chémery à Couddes à l'extrémité couchant des jardins de la Croix Blanche où ce chemin forme coude et n'a qu'une largeur de 5 m, largeur insuffisante et qui a déjà occasionné des accidents qui deviendront plus fréquents si l'autorisation est accordée à M. Raguin Pays, à moins qu'il ne soit établi des travaux préventifs et que le chemin reçoive une augmentation de largeur d'au moins deux mètres.
- « 17 décembre 1872 : Enquête.
- « 14 février 1873 : Réponse à l'enquête,
- « Vu les objections (qui sont reprises dans la lettre) qui sont fondées et comme le demandeur ne fait aucune réponse et ne présente aucune proposition de nature à sauvegarder les intérêts en jeu nous sommes d'avis qu'il n'y a pas lieu d'autoriser à approfondir le lit de la Renne en aval de ce moulin. »

Ces documents font partie de la Série des Archives Départementales 41 : 7 S 1096

siècles, de la fin du Premier Empire (1811) à la fin du Second Empire (1873). Les archives ne nous livrent pas d'informations plus récentes, les documents que nous avons pu consulter sont les documents privés que possèdent les propriétaires actuels

du Moulin de Chémery, eux aussi ont fait comme leurs prédécesseurs: ils ont commencé par être les meuniers du moulin, puis ils l'ont acheté au propriétaire dont ils avaient été d'abord les fermiers.

Ce que nous savons du

Moulin de Chémery au XXe siècle, c'est Madame Simoneau qui nous l'a raconté, pour la rédaction de cet article.

Elle se souvenait de ce qui suit :

1911 : Achat du moulin et de la ferme par Monsieur Léon GROENINCK et Madame Olivia BESSE son épouse.

24 juin 1923: Décès de M. Léon GROENINCK, les deux fils se partagent l'héritage de leur père, le moulin est repris par Gérard GROENINCK, tandis que son frère hérite de la ferme. Des fariniers, c'est ainsi que sont appelés les employés, font tourner le Moulin.

¶râce à Madame Thérèse SIMONEAU, Jla propriétaire actuelle du Moulin de Chémery, nous avons eu accès à un document très intéressant, aussi bien pour les meuniers de notre Association à qui cela ne manquera pas d'évoquer des souvenirs que pour les propriétaires de moulins qui ont découvert leur vocation de « meuniers » à la suite de l'achat de leur moulin en tant que résidence de retraite ou secondaire. Il s'agit de l'inventaire qui a été dressé le 6 juin 1944, lors de l'Estimation du Moulin de Chémery, fait par Monsieur Léo BISSEUIL mécanicien en moulins à Saint Aignan sur Cher, à la demande conjointe du propriétaire M. G. GROENINCK et du fermier entrant M. MATIGNON. Souvent, les moulins sont appelés « usines », il suffit de lire la liste impressionnante dressée par cet expert pour comprendre le bien-fondé de cette nomination (voir pages 8 et 9).

Et 10 ans plus tard, Mme et M. SIMONEAU-POURRAY arrivent au Moulin de Chémery, le propriétaire, M. G. GROENINCK leur accorde un bail le





Un moulin en Sologne: Chémery

19 avril 1954:

« Le Moulin à eau, monté sur 8 cylindres appelé « Moulin de Chémery » situé au bourg de Chémery, avec roues cylindres, agrès et généralement tournants, virants et travaillants et toutes dépendances soit : Un corps de bâtiments, deux étages, formant le moulin proprement dit, attenant à ce bâtiment au nord, un hangar couvert en tôles, au midi à six mètres du moulin un autre bâtiment à usage d'habitation pour le preneur et comprenant : une grande pièce à feu, une petite chambre et une cuisine, un grenier au-dessus, porche entre les deux corps de bâtiment, magasin à grain au-dessus du porche avec toit en terrasse. Cour devant l'habitation, jardin de vingt ares environ au midi le long de la rivière, puits commun avec la ferme, un baraquement en bois, couvert en tôles ondulées, galvanisées, près de la rivière, au midi des bâtiments d'habitation et servant de cellier, clapier et poulailler. Par devant Maître BEAUJOUAN, notaire à Chémery, canton de Saint-Aignan-sur-Cher (Loir-et-Cher). »

Les SIMONEAU viennent en tant que fariniers, ils sont tous les deux issus de familles de meuniers: Monsieur Serge SIMONEAU du « Petit Moulin » de Chateauvieux et Madame Thérèse POURRAY du « Moulin de Rouzeau » à Couffy. Ils font de la farine de blé pour les boulangers de Chémery et ils ont des clients à façon.

Sept ans passent, et ils deviennent propriétaires du Moulin de Chémery : « Vente du 7 août 1961 par M. Gérard GROENINCK et Mme Lucienne

PINAULT à M. Serge SIMONEAU et Mme Thérèse POURRAY.

« Le MOULIN DE CHEMERY sis en la commune de Chémery et consistant en : Un premier bâtiment ayant ouvertures au midi et qui en allant de l'est à l'ouest comprend locaux d'habitation composés de une chambre et cabinet de toilette en arrière, salle à manger, cuisine, buanderie, greniers sur le tout à la suite de la buanderie, le moulin avec ses tournants et travaillants. Un deuxième bâtiment en retour d'équerre du précédent, s'appuyant au moulin ouvrant à l'est et comprenant : en partant du nord une remise, le logement du farinier composé d'une chambre avec autre chambre et cuisine en arrière; poulailler à la suite. Remise, magasin et buanderie à l'est de la cour. Puits à eau.

Cour et jardin. Placeau nord avec cave voûtée ouvrant sur le chemin rural n°116 dit « du moulin » desservant les bâtiments présentement vendus. tout d'un seul tenant traversé par la rivière « La Renne » et joignant de tous côtés M. Garnier ...

« Origine de propriété : Succession de M. Léon Groeninck décédé le 24 juin 1923, en son vivant propriétaire agriculteur et minotier et donation partage de Mme Gabrielle Bessé, veuve Groeninck. »

Le Moulin de Chémery cesse de moudre le blé en 1961, Monsieur SIMONEAU allant travailler à la Coopérative agricole de Contres. Jusqu'en juin 1964, Madame SIMONEAU-POURRAY fera tourner, seule, le moulin, qui produira de la pâtée pour animaux, avec des céréales secondaires: maïs, orge et avoine; notamment pour les poulaillers. Puis ils partent à Pontlevoy comme gérants de la coopérative agricole, où ils s'occupent des céréales, des engrais et des produits phytosanitaires.

De 1964 à 1987, le Moulin de Chémery est loué à la coopérative comme habitation des démarcheurs. En 1987 les SIMONEAU y reviennent pour y passer leur retraite.

En 1992, grâce à des habitants de Seigy, ils apprennent l'existence de notre Association et depuis 1 ors le Moulin de Chémery est ouvert à la visite, une première fois pour les « Journées du Patrimoine », puis chaque année pour la « Journée des Moulins ». De plus, il est ouvert le 3 ème dimanche de juin pour la FNACEM. En outre, une exposition de poterie y a eu lieu le 15 juin 2002, et le Conseil général y a organisé une exposition sur « la Chasse en Sologne ».

Nous tenons à remercier très vivement Madame Thérèse SIMONEAU de l'aide qu'elle nous a apporté pour rédiger cet article : elle n'a pas hésité à nous prêter les documents en sa possession ainsi que



des photographies auxquelles elle et ses enfants tenaient beaucoup, qu'ils en soient également remerciés. Sa seule demande, en hommage à son mari maintenant décédé, de bien vouloir faire figurer dans l'article une photographie le représentant, ce que nous avons fait bien volontiers : il est sur la belle photo dans la barque sur le bief devant « son » moulin.

Texte rédigé par D. AYBES-GILLE (d'après les recherches de Nicole Fiot)

N.B. L'orthographe des textes cités est celle des documents originaux.

Estimation du Moulin de Chémery - 6 juin 1944

Estimation du Moulin de Chémery (Loir-et-Cher) appartenant à M. G. Groeninck, dressé le 6 juin 1944 par M. Léo Bisseuil, Mécanicien en Moulins à Saint-Aignan-sur-Cher (Loir-et-Cher), expert choisi d'un commun accord par M. G. Groeninck, Propriétaire, et M. Matignon, Fermier entrant. Ledit Expert a procédé, en date de ce jour, à la présente estimation.



Art. 1 : Vanne de roue composée d'une vanne en bois 3/4 usure, mue par 2 crémaillères en bon état de service, les orifices en fonte également en bon état, la traverse tenant ces orifices est à 1/2 usure, le chapeau en bon état ainsi que son mécanisme de commande en bon état.

Art. 2: Une roue hydraulique à augets 1/2 usure, les deux manchons ont 10 mm de jeu sur l'arbre.

Art. 3 : Un arbre hydraulique D. 160 mm avec ses 3 coussinets, ceux-ci en bon état, la portée, côté roue, est rayée.

Art. 4 : Une roue d'angle fonte en 2 pièces de 156 dents de 20 mm d'épaisseur à la pointe et au milieu, celle-ci en bon état comporte 4 dents écornées.

Art. 5 : Un pont d'arc avec ses vis, boîte à huile et couvercle en état de service.

Art. 6: Un vertical D. 125 mm, longueur 2 mètres, terminé par une pointe en état de service.

Art. 7: Un pignon d'angle en fonte de 45 dents, en état de service.

Art. 8 : Un hérisson de 280 dents de 10 mm d'épaisseur à la pointe, denture en bon état comportant 3 dents écornées.

Art. 9: Un boistard du vertical, état de service.

Art. 10: Un vertical recevant commande de la roue et la transmettant à la transmission du moulin, celui-ci monté sur une bascule de meule avec son garant et son couvercle, un pignon à 30 dents recevant commande, une roue d'angle de 60 dents de 18 mm d'épaisseur, le boistard le tout en état de service.

Art. 10 bis: Un vertical de meule avec sa bascule, garant, boîte à huile couvercle pointe

et pignon à dents droites, le tout en état de service.

Art. 10 ter : Pour mémoire, Une bascule de meule inutilisée, mais scellée en place.

Art. 11: Une transmission de 2,30 m longueur, D. 55, suspendue sur 2 chaises en fer avec coussinet bronze, bain d'huile, boîte en fonte sur cette transmission – 1 pignon en fonte recevant commande – 1 poulie en fonte de 400

x 120 commande transmission ... 1 poulie en bois de 350 x 120 recevant commande du moteur, 1 poulie en fonte de 360 x 110 inutilisée, 1 poulie en fonte de 550 x 110 commandant la transmission de cylindres, 1 poulie en bois de 750 x 150 commandant une scie à bois, état de service.

Art. 12: Une transmission commandant les cylindres, longueur 4,10 m D. 5, montée sur 3 paliers coussinets bronze, bain d'huile sur cette transmission, 1 poulie de 550 x 110 recevant commande, 1

poulie de 420 x 120 commande convertisseur, 1 poulie de 380 x 120 commande convertisseur, 2 poulies de 600 x 120 commande de broyeur, 1 poulie en bois de 1,10 m x 160 commande Dynamo.

Art. 13: Un broyeur TEISSET C. BRAULT à 4 cylindres de 350 x 205 – 350 x 205 – 350 x 205 – 350 x 210 – 350 x 215, le cylindre de distribution du 1 et 3 est rayé, les cannelures sur les cylindres sont au 3/4 d'usure; il est surmonté d'une trémie conique tenant aux solives. L'ensemble de la machine est en état de service.

Art. 14: Un convertisseur ROBIN à 4 cylindres de 500 x 190 – 500 x 190 – 500 x 185 – 500 x 185, usure générale état de service. Il est surmonté d'une trémie en parquet tenant aux solives. Un côté du

longtemps, les cylindres sont très rouillés et les racloirs absents.

convertisseur ne sert plus depuis

Art. 15: Un élévateur double desservant le broyage, boiserie bon état, coussinet en fonte à bague, poulie fonte état de service, les sangles de 90 godets, ceux-ci ont été ouverts sur le devant et elles n'ont qu'une seule jonction, 1 de 100 godets de 100 tous les 40 cm – Etat de service.

Art. 16 : Un élévateur simple desservant le convertisseur, boiserie

bon état, coussinet à bague en fonte, poulie fonte 270 x ... état de service – sangle 90

godets de 80 état de service 2/3 d'usure. Les poulies réception commande ont 400×90 .

Art. 17: Un élévateur à son, boiserie bon état, coussinet bronze à bague, poulie fonte 270 x 110, état de service. Sangle inexistante. Art. 18: Un élévateur à blé sale, la poulie réceptrice a 250 x 90, -boiserie en bon état – coussinet fonte à bague – poulie fonte 270 x 110, état de service. Attenant à l'élévateur, un distributeur à palette pour le blé sale avec sa poulie réceptrice commande de 400 x 70, la commande prise sur le pied de l'élévateur par une poulie de 80 x 70. Une trémie conique en parquet d'une contenance d'environ 3 quintaux alimente ce service; le tout en état de service, sangle de 100 godets de 100, bon

Art. 19: Une boîte recevant les produits du trieur à semence. Sur cette boîte deux bouches ensachoir en fonte munies de leur sangle en état de service.

état de service.

Art. 20: Une bouche ensachoir en fonte avec conduit en bois recevant les produits de l'aplatisseur, munie de sa sangle, en état de service.

Art. 21 : A l'extérieur, du côté aval, un moteur à naphtaline BRUNEAU force 10/12 cv présumé en état de service, avec son réservoir à naphtaline, son réservoir à essence et son réservoir à eau.

Art. 22: Une transmission de 3m D. 45 mm, servant de renvoi pour le moteur. Cette transmission montée sur des chaises en fer scellées dans le mur, muni d'un palier bronze à bague et d'un palier à graisse, 1 poulie fonte 2 pièces de 750 x 120 mm reçoit commande du moteur, 1 poulie fonte de 300 x 120 mm inutilisée, 1 poulie fonte de 350 x 150 mm commande la transmission à l'intérieur du moulin, 1 poulie bois de 750 x 200 mm commande d'une pompe.

Art. 23 : Une pompe centrifuge « AMERICAN » montée sur chaise en bois et toute sa tuyauterie d'arrivée

et de départ, présumée en état de service, mais 2/3 d'usure.

Art. 23 bis: Un cylindre de rechange de 350 x 215, cannelure 1/2 usure, un cylindre de rechange de 350 x 208, sans cannelure, un cylindre de 350 x 205, usé.

Art. 24: Une dynamo 15 ampères 110 volts, état de service, avec son tableau: Voltmètre, Ampèremètre, Rhéostat interrupteur.

Inventaire 1^{er} étage

Art. 25 : Une meule à grains de 1,50 m, épaisseur du gîte 45 mm

pour aller au cercle, épaisseur de la courante 27 mm avec l'archure en bois, la trémie, l'augette,



Estimation du Moulin de Chémery - 6 juin 1944

le frayant ainsi que l'entrée en tôle de l'oeillard, le tout en état de service usure générale ; la potence, sa vis, son cercle, bon état.

Art. 26: Une transmission de 9 mètres, D. 45 mm, 6 chaises en fer avec palier bronze, graissage à bague, 1 poulie fonte de 250 x 120, commande râteau, 1 poulie fonte de 800 x 120, réception de commande, 1 poulie fonte de 200 x 90, commande bluterie à son, 1 poulie de 400



x 105, à joue, commande tire-sacs, 1 poulie fonte de 110 x 80, commande vis à farine, 1 poulie fonte de 220 x 95, avec une joue commande vis à farine. 1 poulie fonte de 200 x 75, commande élévateur, 1 poulie fonte de 600 x 95, commande centrifuge, 1 poulie fonte de 200 x 75, commande élévateur convertissage, 1 poulie fonte vis à semoule, 1 poulie fonte de 200 x 90, inutilisée. 1 poulie bois de 400 x 85, commande élévateur broyage, 1 poulie fonte de 180 x 75, commande bluterie à boulange, 1 poulie fonte de 180 x 75, inutilisée. 1 poulie fonte de 900 x 10, commande nettoyage, 1 poulie fonte, 2 pièces, de 300 x 90, commande aplatisseur. 1 manchon à frettes servant de commande à l'élévateur à blé sale, 1 poulie de 600 x 110 inutilisée. 1 poulie de 200 x 75, commande trieur à semence. Ladite transmission en état de service.

Art. 27 : Un boisseau d'un pourtour de 6,60 m divisé en 3 compartiments : 1 reprise – 1 blé propre – 1 semoule. Sur un bout, un entourage surmonte la trémie du convertisseur.

Art. 28 : 3 vis servant sur la mouture : 1 de 2,50 m servant au blé propre, 1 de 3 m servant à la semoule, 1 de 2 m servant à la farine.

Art. 29: Un râteau mélangeur avec sa commande par renvoi et pignon d'angle, le renvoi monté sur 2 chaises en fer avec palier fonte, graissage à bague. Sur ce renvoi, la poulie réception de commande de 650 x 100. Une poulie de 110 x 90 commandant un distributeur situé dessous le râteau, celui-ci recevant sa commande par une poulie en bois

de 150 x 100. Le râteau a 1, 50 m de diamètre par 1, 55 m de haut, monté sur 3 pieds, il est entièrement en bois ainsi que le distributeur; l'ensemble est en état de service.

Art. 30 : Un aplatisseur à grains, marque « F. TURNER », rouleau aplatisseur de 100 mm de large, appareil en bon état de marche.

Art. 31: Un trieur à grains de semences, commande d'angle poulie réceptrice de 500 x 50, graines longues, graines rondes, les alvéoles ont un peu d'usure, plusieurs endroits de la tôle sont très minces. Sur les 6 goulottes de sortie, une manque, deux autres sont un peu cassées. L'ensemble est en état de service.

Art. 32 : Un élévateur à farine, boiserie en bon état, palier fonte à bague, poulie 270 x 100 fonte, bon état de service ; sangle de 90 godets 90 en bon état.

Art. 33: Un ensachoir conique en tôle à bouche fonte clé d'ensachoir servant à la farine, état de service.

Art. 34: 7 empochoirs fonte avec conduit en bois munis de leur clé d'empochoir servant au service de la mouture, 3 sous la bluterie diviseur centrifuge, 4 sous la bluterie à boulange. Bon état.

Art. 35 : Une meule à affûter les marteaux D. 710 x 100 montée sur châssis bois, auge en bois recevant commande du moulin par une poulie de 350 x 85 n'est pas très ronde. Etat de service.

Art. 36: Une boîte à 3 goulettes recevant déchets du nettoyage. Mauvais état.

Art. 37 : Une trémie destinée à recevoir le blé sale 780 x 720 avec grille intérieure en fer rond montée sur traverse en bois.

Inventaire 2ème étage

Art. 38: Un nettoyage LHUILLIER N° 1, usure générale, toile épointeuse bon état. Trieur usure aux alvéoles; tringles de ramassage usées; la grille de l'émotteur est en état de service. L'ensemble état de service.

Art. 39 : 2 diviseurs à pans dans le même coffre, longueur 1,50 m, circonférence 1,80 m. Toile métallique en état de service.

Art. 40 : Une centrifuge marque « CARRON » avec son diviseur dans le même coffre, longueur 2,56 x 1,65 m, bon état. Diviseur 2,53 x 1,80 m. Soies usées. Bon état de service, celui-ci commandé par la centrifuge ; la brosse de la centrifuge, bon état.

Art. 41: Une bluterie à boulange inutilisée, longueur 3,70 m x 3,30 m non garnie, en mauvais état.

Art. 42: Une vis à boulange de 3,20 m alimentant la bluterie à boulange. Etat de service. Cette vis reçoit commande par la tête de l'élévateur du broyage. Poulie fonte à joue de 300 x 100 sur la tête de l'élévateur; poulie fonte de 250 x 70 une seule joue sur la vis; le conduit prenant sous la vis et alimentant la bluterie à son n'existe plus. Une vis à farine de 4,20 m allant à la chambre à farine, état

de service ; boiserie bon état. Cette vis reçoit commande par la tête de l'élévateur à farine par une poulie fonte de 300×70 à une joue reçue sur une poulie fonte de 150×80 .

Art. 43 : Une chambre à farine de 2,80 m x 3,05 m hauteur 2,55 m. Cette chambre est faite et plafonnée mi-bois, mi-plâtre ; l'ensemble en bon état de service. A l'intérieur se trouve un tambour de bluterie ronde devant servir de bluterie de sûreté. Longueur 1,55 m diamètre 55, ledit tambour n'a aucun coffre



et n'a pas servi depuis longtemps (mauvais état de service). La réception de commande à l'extérieur par une poulie fonte de 600×90 .

Art. 44: Un tire-sacs châssis bois, tambour bois, flasques en tôle de chaque bout. Poulie fonte à joue de 620 x 110 recevant commande. Le tambour est monté sur 2 coussinets ainsi que le tendeur, celui-ci en fonte monté sur fourche en fer, coussinets en cormier; état de service. La corde du tire-sacs état de service, D. 16 mm, longueur 13,50 m sans épissure; deux poulies à gorge en fonte de 300 mm servent à la guider.

Art. 45: Toutes les courroies nécessaires à la marche du moulin, soit 39 commandes, et 1 attaque moteur longueur 8 m, Balata mauvais état. (Si cela intéresse les « mordus » liste sur demande à la rédaction du bulletin de l'Association.)

Art. 46: Outillage et matériel non utilisé se trouvant dans le moulin, grenier au-dessus de l'habitation du meunier, hangar Nord attenant au moulin, magasin sous la terrasse, sacherie. (*Idem : liste fournie sur demande.*)

LADITE EXPERTISE est CLOSE.

Faite en double exemplaire au moulin de Chémery, le 6 juin 1944.

SAINT-AIGNAN, le 7 décembre 1944, signé L. Bisseuil.

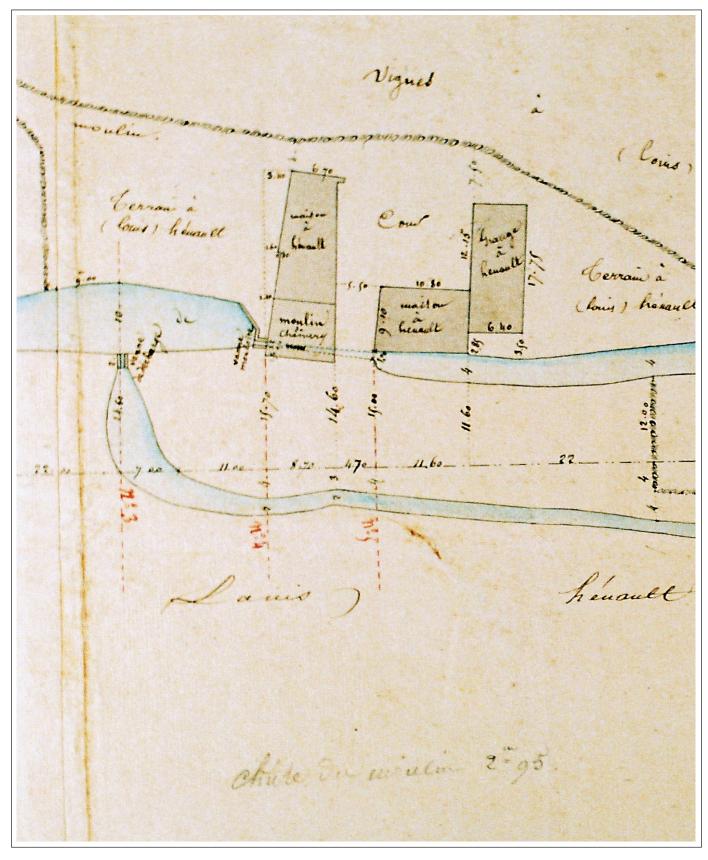
La rivière de Rennes - 18 décembre 1866



Extrait du Plan d'une partie de la Rivière de Rennes et de ses affluents dans la Commune de Chémery pour répondre à la Pétition du sieur Henault-Galloux en date du 18/12/1866 - Archives Départementales 41-7 S 1268 -



Le Moulin de Chémery - 20 mai 1867



Plan d'une partie de cette Rivière et de ses affluents à joindre au Rapport de ce jour, sur la Pétition du sieur Henaut-Galloux - Archives Départementales du Loir-et-Cher 7 S 1268 - 20 mai 1867 -

Une vie simple de Moulin

Produire de l'électricité pour son propriétaire.

Les moulins ont été au cours des siècles des lieux de vie, d'échange pour leurs occupants, les meuniers, et pour les communautés qui les entouraient.

C'étaient aussi des machines nécessaires, toujours en mouvement, qui réclamaient attention, entretien, réparation parfois, et dont les contraintes, acceptées au même titre que toutes celles qui sont liées à l'existence, finissaient par faire partie naturellement de la vie de tous les jours.

Ces moulins peuvent continuer à vivre, c'est-à-dire à être des machines utiles qui exigent entretien, surveillance et une présence pour que tout fonctionne bien. Ces moulins peuvent aujourd'hui, tout en gardant leur âme et leur aspect du passé, produire de l'électricité pour l'usage de leur propriétaire, sans pollution en ayant la satisfaction de contribuer à la protection de l'environnement, qui est devenue une préoccupation majeure, même si aujourd'hui dans les faits il y a encore loin de l'idée à l'action, mais nous progressons.

Pour la production de l'électricité par nos moulins, depuis quelques mois nous avons bien avancé: EDF, dans le cadre européen du développement des énergies nouvelles, a publié de nouveaux textes qui régissent les relations avec les producteurs d'électricité.

Ces textes du 13 mars 2002 et du 1^{er} août 2002 fixent la procédure à suivre pour revendre de l'électricité à EDF, y compris pour des puissances inférieures à 10 KW. Même si, avec une roue à eau il est peu envisageable de revendre de l'électricité, le principe de l'existence de ces micro-installations est enfin reconnu. Ces textes précisent en outre

les contraintes techniques à respecter pour une connexion au réseau, contraintes en fait assez limitées (des relais de minimum/maximum de tension et fréquences).

Ainsi, des procédés simples, trop peu connus, utilisés depuis longtemps par quelques initiés de façon un peu clandestine, font l'objet d'une plus large diffusion. La consultation des sites http://www.edf.fr et http://www.rte-France.com permettra de connaître le détail de ces textes.

Cur le plan technique, et sans Oreprendre le contenu d'un précédent article sur ce sujet, disons qu'un moteur asynchrone (de 3 à 11 KW), un branchement EDF triphasé, un coffret de couplage/découplage agréé EDF, et une sécurité de vannage par circuit hydraulique seront assez simples à installer s'il est possible d'utiliser au moins une partie du mécanisme existant (rouet pignon). S'il n'y a plus de mécanisme, des problèmes plus délicats sont à surmonter (les couples très importants à la roue) et s'il n'y a ni mécanisme, ni roue ... il faut en avoir très envie, mais c'est tout à fait possible.

Le coût ? Comme pour la restauration d'une grange (ou d'un moulin). Si vous faîtes tout vous-même, c'est un certain prix, si vous faîtes faire, c'est davantage ...

La question de la puissance d'un moulin.

Les meuniers et les pêcheurs, aux amours chaotiques, ont au moins un point en commun, quand il s'agit de parler de la puissance de leur moulin ou de la taille de leur prise : ils voient grand ...

Bien sûr, il y a la formule simple : Puissance (KW) = Débit (m3/s) X Hauteur (m) X 9,81

Mais encore faut-il connaître le

débit. Là, c'est moins simple. Il est cependant possible, par l'application de quelques formules, de connaître la puissance maximum que permet une installation, en considérant la hauteur de chute et la forme du passage d'eau (du vannage par exemple).

En effet, quel que soit le débit de la rivière, par une certaine ouverture, il ne peut passer qu'une certaine quantité d'eau au niveau de la roue, et pas plus.

Prenons quelques situations en exemples:

L'emplacement d'une vanne motrice de 1 m de large, avec une langue d'eau en déversoir de 0,75 m d'épaisseur et une hauteur totale de chute de 1 m laissera passer 1,150 m3/s soit :

P maximum = 1,150 m3/s X 0,625 X 9,81 = **7,05** KW (avec 2 m de large, 14,10 KW)

Une roue à arrivée d'eau en dessous, avec une largeur de vanne de 1 m, vanne ouverte de 0,40 m et une hauteur de chute totale de 1,50 m laissera passer 1,220 m3/s soit :

P maximum = 1,220 m3/s X 1,30 X 9,81 = 15,55 KW

Ces puissances sont des puissances théoriques calculées qu'il faut multiplier par le rendement de la roue pour avoir la puissance réelle à la roue. Conservons notre dernier exemple: calculée Puissance 15,55 KW, rendement 0,7, Puissance réelle à la roue: 15,55 KW X 0,7 = 10,88 KW (ou 14,78 CV). Si cette énergie est destinée à produire de l'électricité, il nous faut prendre en considération le rendement du multiplicateur (0,8) et de la génératrice (0,85). Notre puissance à la roue de 10,88 KW nous permettra de chauffer notre habitation avec 10,88 X (0,8) X (0,85) soit 7,40 KW. Ce qui est largement suffisant.

Alain PROUST



La protection des berges

es berges de nos cours d'eau méritent toute notre attention, exposées à des forces d'érosion permanentes et à des agressions ponctuelles, qu'il convient de repérer, il faut surveiller:

- les ouvrages d'art dont l'intrusion dans le cours d'eau provoque des tourbillons accentuant l'érosion des berges,
- les changements de direction où l'un des bords est directement attaqué,
- la présence de terriers et de galeries creusés par les ragondins ou les rats musqués.

Comment protéger efficacement les berges sans perturber le cours de la rivière ni défigurer l'environnement?

Il est recommandé de privilégier la mise en œuvre de la technique de protection végétale, cependant, quand les forces d'érosion sont très fortes il vaut mieux utiliser la pierre.

Protection en pierres

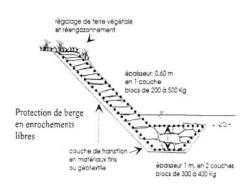
Pour les techniques de protection à base de pierres, deux possibilités de réalisation existent :

• la protection en enrochements libres

Cette technique peut être fiable à condition de respecter trois règles simples :

- réaliser une protection assez longue débordant largement, surtout en aval, pour protéger les zones de remous,
- prévoir une pente de talutage de la protection inférieure à 1, sinon il faut maçonner les enrochements, voire épaissir la protection si elle a un rôle de soutènement,

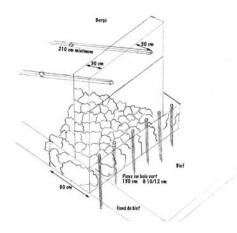
- choisir des blocs anguleux, durs (le calcaire convient bien dans notre région), d'un poids suffisant, en fonction du débit du cours d'eau. Ces pierres ne doivent pas être extraites du lit de la rivière afin d'éviter de créer des turbulences qui perturberaient le courant.



Croquis N°1.

• La protection en enrochements maçonnés

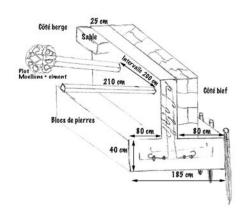
Cette technique consiste à faire un mur vertical en pierres maçonnées. Elle prend moins de place et est plus esthétique que la précédente, mais sa mise en œuvre est plus difficile. Si on en a la possibilité, il est préférable d'utiliser des matériaux modernes (béton) qui sont d'une solidité indiscutable. On procède alors comme indiqué dans le croquis ci-dessous.



Croquis N°2.

Pour éviter l'éclatement des piquets en les enfonçant, mettre une simple boîte de conserve sur la tête du piquet, ou bien, enrouler autour de la tête 7/8 tours de gros fil de fer bien serré, ou encore, de gros anneaux coupés dans des tubes de la même dimension : c'est efficace! Conseil de M. LECHAT du Moulin de Champ-Martin.

Les anciens ignorant le béton, utilisaient des pieux en acacia pour maintenir les pierres de fondation. M. LECHAT, membre de notre Association, s'est trouvé confronté au problème lors de la restauration de son bief, il nous fait part de son expérience: « Les pieux doivent être montés de manière à être immergés quelle que soit la saison, les pierres de fondation servant de support pour monter le mur. Attention, lors du curage des rivières dont les berges sont ainsi protégées, il faut veiller à ne pas déterrer les pieux. » Le croquis cidessous montre cette réalisation.



Croquis N°3.

Pour empêcher la poussée du gel l'hiver, placer des sacs de sable de 20 x 30 le long du mur côté berge, et pour neutraliser la poussée latérale, faire du poids dans le fond avec de gros blocs de pierres. Croquis et murs faits à Champ-Martin (Cher) en 2001.

La protection des berges

Protection végétale

M. BRETON, ardent défenseur patrimoine et horticulteur aux jardins du Luxembourg, a sélectionné pour nous des plantes bien adaptées à la protection des berges, il préconise des 🚵 végétaux qui concilient le maintien des berges grâce à leur système radiculaire, avec la beauté de leur feuillage, de la couleur de leur bois et de leur floraison. Ils s'adaptent en terrain frais humide, en exposition ensoleillée, à l'ombre ou à la mi-ombre. Ainsi, votre bief, à chaque saison, offrira une palette de couleurs différente.

Arbres et arbustes

Voici des végétaux adaptés à notre région, connus ou méconnus :

Cornus Alba: Cornouiller. Arbuste à feuillage caduque. Aspect frappant dû au contraste lumineux des jeunes tiges rouges avec la verdure d'un contexte aquatique. Reflets dans l'eau. Taille de rajeunissement à la fin de l'hiver.

Crataegus oxyacantha: Aubépine. Arbuste épineux. Cultivars à fleurs roses, blanches ou rouges parfumées. Petits fruits, rouge brillant en automne. Exposition: soleil ou mi-ombre.

Euonymus Alatus: Fusain ailé au bois ailé. Mérite d'être connu. Arbuste de 2 m de haut au feuillage en petites folioles, rouge vif en automne. A planter au bord de l'eau par groupe de 3 minimum. Exposition au sud. Peu délicat. Bouturage facile. Exceptionnel.

Ilex Aquifolium : Houx commun. Très connu. Bon enracinement. Très apprécié dans une forme

comme

conique. Beau sujet

Rhus Typhina: Sumac Virginie. Connu mais mal utilisé. A planter en groupe et à drageonner afin d'obtenir beau massif teintes superbes l'automne. Bon Peut enracinement. s'exposer au soleil et atteindre m de haut.

Sambuscus Nigra: Sureau noir. Classique.

Intéressant pour sa floraison, son feuillage et ses fruits noirs.

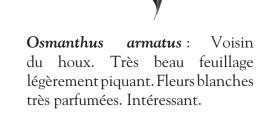
Fait partie des végétaux communs à notre région.



Cercidiphyllum: Japonicum.

Petit arbre ressemblant à l'arbre de Judée. Très ramifié. Son beau feuillage offre de belles teintes d'automne. Odeur de caramel très caractéristique. Enracinement superficiel important le prédisposant au maintien des berges.

Malus Everest : Pommier à fleurs. Arbuste d'ornement intéressant





La protection des berges

pour sa floraison rose au printemps, suivie d'une fructification orangée, comestible, étalée de septembre à janvier.

Phyllostachys: Bambou. Il existe divers cultivars au bois jaune, noir, vert, panaché. Système radiculaire important favorisant le maintien des berges.

Plantes vivaces et petits arbustes

Major Vinca Minor: Pervenche. Plante tapissante à fleurs bleues. Taille une fois l'an. Exposition: soleil ou mi-ombre.

Ruscus Aculeatus: Petit houx. Feuillage et fruits ronds décoratifs. A planter en masse dans les bordures. Exposition mi-ombre. Atteint 50 cm de haut.

Iris Germanica: Iris des jardins. Excellent pour retenir berges. Coloris multiples. établissements CAYEUX à Poillyles-Gien sont les spécialistes de cette plante.

Hedera helix:

Lierre commun. Forme un tapis que l'on tond assez haut une fois en mars.

Primula Officinalis: Plante Coucou.

champêtre à semer en été. Très menacée dans nos prairies par les engrais chimiques.

Palmatum: Rheum Plante Rubarbe.

grand feuillage et hampe florale rouge/rose.

Millepertuis: Enracinement très bon. Fleurs jaunes l'été. Très résistant. Taille une fois l'an.



répandu dans les étangs et rivières

juin à septembre quelle que soit l'exposition. Plante très rustique à installer à 40/200 cm de fond.

Iris pseudacorus: Iris des marais. Exposition soleil ou mi-ombre. Fleurs jaune vif en mai et juin. Atteint 90 cm de haut.

Matteucia stuthiopteris: Fougère d'Allemagne. A planter en bordure de rivière, par taches. Grandes frondes vert clair se dressant à 70 cm. Exposition soleil, mi-ombre ou ombre. Bel élément de décor près des moulins. Fait le succès des cascades dans les jardins

Hosta: Plante à ample feuillage vert clair ou plus foncé de 50 cm de haut. Fleurs couleur blanc ou lilas. Attention, les escargots en sont très

Anémona: Anémone.

Très florifère l'été. Fleurs rouges ou roses. Excellente plante en masse. Alors, n'hésitez plus, demandez des boutures à d'autres jardiniers ... ou sillonnez les pépinières.

Bonne réussite! André LACOUR



La vie de l'association

ette année, à l'invitation de Melle Seneau, notre randonnée d'automne nous a conduits à Châteauvieux.

ambiance conviviale, Melle Seneau et M. le Maire nous ont servi de guides, pour notre randonnée de découverte de 6 km.



Situés sur un éperon rocheux, le château de style renaissance et l'église du XIIIe siècle dominent cette petite commune agricole, viticole et forestière.

Le Ruisseau de la Place, affluent du Cher voisin, serpente dans la vallée. Son cours est bordé de moulins dont le « Grand Moulin » et le « Petit Moulin » ainsi que de petites bâtisses anciennes, l'une d'entre elles abrite le « balancier », machine hydraulique du XIXe siècle qui alimenta le château d'eau du village jusqu'en 1950. Dans ce cadre charmant et dans une

L'intendant du château, qu'il en soit remercié, nous a autorisés à traverser le domaine. Depuis l'esplanade du château sous les deux magnifiques cèdres du Liban, nous avons découvert un large panorama sur la vallée, et dans le parc à l'anglaise contigu, un groupe de chevaux s'est offert en spectacle. Bref, nous en avons eu plein les yeux!

Puis nous sommes descendus tranquillement dans la vallée afin de rejoindre cette mystérieuse maison des balances, où nous avons admiré l'extrême ingéniosité dans la conception et la performance de cette petite machine. Actuellement en mauvais état, elle va renaître grâce à la municipalité

qui a voté des crédits pour sa restauration, car des esprits « modernes » l'avaient remplacée en 1950 par un moteur électrique.

Cette très sympathique journée s'est terminée au « Grand Moulin », après sa





La vie de l'association

visite commentée, autour d'un « gamay » fort gentiment offert par Melle Seneau, que nous remercions vivement, ainsi que M . le Maire.

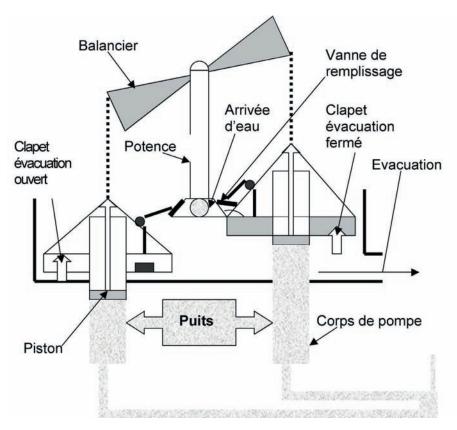


e balancier hydraulique. A l'origine, cette pompe ✓servait à puiser l'eau dans un puits pour la monter château. Ce procédé au balancier pratiquement de unique, il n'en existait que trois en France et celui-ci, le seul entièrement conservé, appartient au patrimoine industriel français. La mise en place du système a été effectuée par société la SAMAIN de Blois en 1850 et il a fonctionné 100 ans.

Le balancier hydraulique est constitué de deux pistons reliés par un balancier, ces deux pistons ayant pour fonction de pomper l'eau du

puits et de l'acheminer vers le château sis 40 mètres plus haut. Chaque piston actionné directement par une force correspondant au poids de l'eau du ruisseau contenu dans les plateaux du balancier remplit par gravité alternativement les deux plateaux. L'arrivée de l'eau motrice se fait par une vanne dans le bief en amont du système et ensuite elle se déverse dans le cours d'eau en aval. Son fonctionnement ingénieux : quand le premier plateau est en haut, il se remplit avec l'eau du ruisseau par l'arrivée en amont pendant que le second en bas, se vide en aval. Le premier plateau, maintenant plus lourd. descend pour se vider faisant alors remonter le second qui va se remplir à son tour. Ce balancement continu permet aux deux pistons de pomper l'eau du puits et ensuite de la refouler vers le château.

Une bonne nouvelle pour les défenseurs du Patrimoine : grâce à une subvention de la municipalité, le balancier sera restauré cette année.



Le Cormier



Dans les mécanismes de nos moulins, les alluchons (dents amovibles des roues d'engrenage) sont taillés dans du cormier. Cet arbre majestueux, de la famille des sorbiers, très recherché pour la haute valeur de son bois, a été pillé et est devenu très rare dans nos régions, ce qui le classe maintenant dans les essences à protéger.

Originaire du bassin méditerranéen il peut atteindre 15 à 20 mètres de hauteur. Doté d'une très grande longévité, selon certains auteurs, il peut vivre 600 ans. Il pousse très lentement, ne fructifiant qu'après plusieurs dizaines d'années.

Dans la nature on peut le reconnaître grâce aux caractéristiques suivantes :

-un tronc très droit à l'écorce noirâtre et écaillée ressemblant à celle du poirier,

-des feuilles alternes composées possédant 13 à 21 folioles à fines dents,

-des fleurs blanches formant bouquets, bisexuées elles sont butinées par les abeilles,

-des fruits se présentant comme de petites poires de 2 cm de diamètre.

Le cormier fructifie en octobre. Son fruit, la corme, n'est comestible qu'après complet blettissement. Dans cet état, sa saveur est sucrée et agréable ; c'est un fruit de distillerie apprécié et utilisé pour confectionner une boisson fermentée semblable au cidre ou au poiré. On peut également en faire des fruits séchés à la façon des pruneaux.

Son bois homogène, dur, dense, à grain très fin, du brun-rouge au violacé, prend un beau poli. Grâce à ses propriétés, on l'utilise encore aujourd'hui en ébénisterie, marqueterie,

gravure, sculpture, lutherie et pour la fabrication des outils de menuiserie, et des crosses de fusil. Ce bois de premier ordre très apprécié se vend jusqu'à 7 500 Euros le m3.

Beaucoup planté dans la région au XIXe siècle, il a été victime de ses qualités, handicapé par sa pousse très lente, il est menacé. Un sujet de 2,60 m de circonférence existe sur la commune de Morée, il est planté sur un coteau caillouteux très exposé au vent.

Un programme de replantation du cormier (ou alisier) est en cours en France comme pour le merisier. Si vous voulez participer au programme de reconquête du cormier, vous pouvez vous procurer des plants chez le pépiniériste Bauchery à Crouy-sur-Cosson 41220 près de Bracieux, investissant ainsi dans le très long terme ...

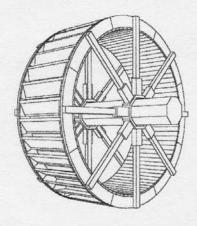


Petite annonce

Alain PROUST

Entreprise de restauration de roues et mécanismes de moulins à eau





Moulin du Meunet 41120 CHITENAY

Ses atouts :

- Une bonne connaissance de l'histoire des moteurs hydrauliques
- Un artisan disponible qui sera votre interlocuteur unique
- Des contacts très personnalisés
- Des propositions adaptées à vos objectifs
- Un artisan qui vous associera à la réalisation de votre projet si vous le souhaitez

Tel: 02 54 70 40 24 Fax: 02 54 70 43 47

http://perso.wanadoo.fr/moulins.patrimoine

alain.proust@wanadoo.fr SIREN 443 445 531 RM 41

Information: un 21ème moulin de l'Association à visiter



Le Moulin à Tan de M. Roger MARIÉ - 60, route de Chabris à Valençay (Indre)

Bulletin d'information de l'ASME année 2003



Le Moulin de Chémery

